
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : **Département de la Manche**

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL : Commission permanente du 09 juillet 2018, sollicitant le concours de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Ancien site industriel Acome sis sur le territoire de la Commune de **MORTAIN BOCAGE**, cadastré section **AO 14** pour 12 754 m².

POS/PLU : PLU : Zone 2 ND pour 12 165 m² (zones de protection renforcée des sites et des paysages) Zone UC pour 594 m² (extensions résidentielles des agglomérations à ne pas densifier). Périmètre de protection des monuments historiques classés (cathédrale Saint Euroult et Abbaye blanche)

PROJET : Après intervention du fonds friche : projet de renaturation pouvant déboucher sur un projet d'hébergement touristique

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **15 novembre 2018 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **ACOME**
Acquisition à l'euro symbolique

ÉVALUATION
DOMANIALE : 26 septembre 2018 – 110 000 € + 10 % de marge de négociation

IMPUTATION : **Compte n° 980 600 CD 50 – MORTAIN BOCAGE "Site Acome"**
Enveloppe projet : 6 050 €

ROUEN le 27 novembre 2018

- 6 DEC. 2018

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**

Dominique LEPETIT

/FDL

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL